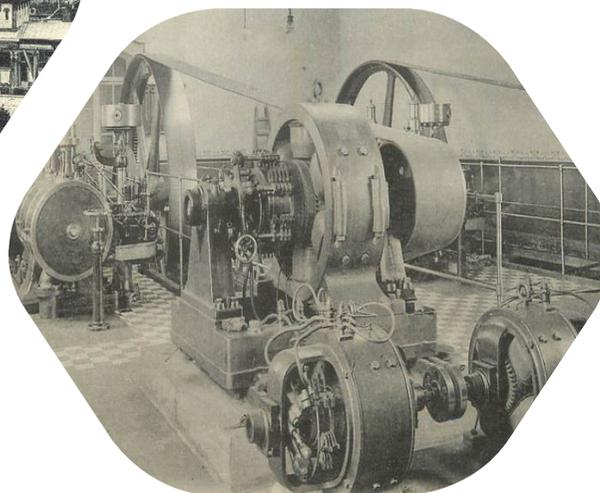
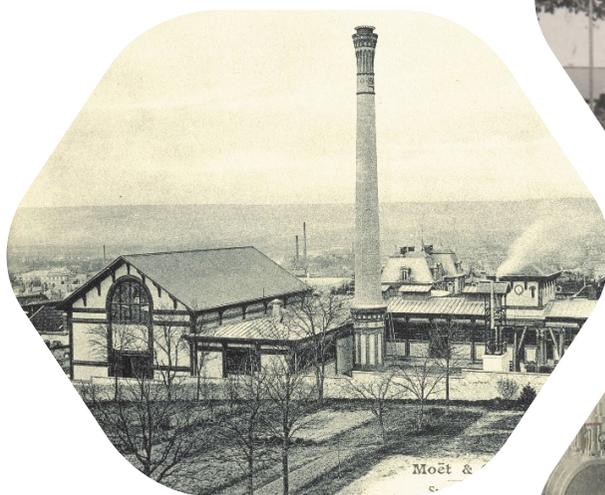


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2017

au titre de l'année 2016



SOMMAIRE

UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année
VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne
L'organisation syndicale
Les agents du Syndicat

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les recettes
Les dépenses
Les travaux
Le patrimoine de la Concession
Les abonnés de la Concession
La qualité et la continuité de fourniture
La valeur de la Concession

COMPÉTENCE GAZ

La compétence
Les chiffres clés de la concession SIEM

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence
Les moyens financiers
La maintenance
Les travaux neufs

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Les adhésions à la compétence
Les moyens financiers
Les travaux de Montée en Débit (MED)
La desserte du Nord Rémois

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT
Les groupements d'achats
Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MARNAIS DURANT LA GRANDE GUERRE (partie 3)

Avize
Epernay

LES CHIFFRES 2016

1 675	courriers envoyés
16	réunions de CLÉ
3	newsletters envoyées
2	rapports de contrôle
1	Bilan d'activités

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2016 fut encore bien chargée pour les équipes du SIEM.

Cette année encore, les **travaux d'investissement sur le réseau électrique marnais** se sont élevés à près de **14 millions d'euros**. Les efforts conjoints entre le syndicat et notre concessionnaire ENEDIS ont permis de faire passer le **taux de réseau souterrain Basse Tension (BT) à 67,4 %**. La Marne est l'un des départements ruraux les plus enfouis. Tous les ans, le Syndicat reçoit une quantité importante de demandes d'effacement de réseau de la part de ses Collectivités adhérentes. Nos services font au mieux pour répondre et programmer ces travaux. Je tiens toutefois à vous rappeler que les élus du SIEM privilégient les travaux coordonnés avec de la réfection de voirie ou de trottoirs dans le cadre d'autres projets comme l'assainissement, la modernisation de réseaux... L'une des missions de service public d'ENEDIS est de **fournir à tous, une énergie de qualité**. La qualité et la continuité de fourniture de l'électricité sur le département est stable depuis 3 ans sans évènement climatique exceptionnel majeur. **L'électricité a donc été disponible à 99,9 % du temps. C'est un critère économique important pour le département et un atout essentiel pour faire venir de grandes entreprises sur notre territoire.**

La **compétence Eclairage Public** poursuit son ascension avec près de 30 % de membres supplémentaires. Ses adhérents représentent **46 % des communes de la Marne**. Notre service peut être fier de cette avancée après seulement 3 ans d'activité. Pour la partie maintenance, le Syndicat gère un **parc de 18 890 points lumineux**. En 2016, **105 opérations** ont été réalisées et **1 243 luminaires posés**. Que cette aventure perdure encore longtemps !

En 2016, le SIEM a poursuivi la volonté d'**améliorer la desserte Très Haut Débit sur le territoire**. Le SIEM a lancé le projet de Montée en Débit (MED) choisi par certaines intercommunalités en attendant l'arrivée de la Fibre optique qui sera, je vous le rappelle, déployée par la Région Grand Est. Les travaux ont démarré en cours d'année 2017 pour une mise en service opérationnelle dès le courant de l'année 2018.

En plus des compétences qu'il exerce au quotidien, **le SIEM propose différents services aux Collectivités**, tels que les réponses aux DT-DICT sur le réseau d'éclairage public, les groupements d'achats... J'attire votre attention sur les Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Via le site internet du SIEM, il est possible de valoriser vos travaux de rénovation énergétique de vos bâtiments par l'obtention d'une prime. Cette plus-value est bénéfique pour les Collectivités en mal de financement. Elle correspond à environ 5 % du montant de vos travaux et est versée en plus des éventuelles subventions. Une seule condition : réaliser des travaux éligibles aux CEE définis par le Ministère de l'Environnement. Dans le cadre de la rénovation de son siège, le Syndicat a pu bénéficier de cette prime.

Je vous invite, dès que vous en ressentez le besoin, à contacter les services du syndicat qui sont à votre disposition tout au long de l'année pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.

Je vous laisse découvrir en détail le bilan de cette année 2016 dans ce rapport d'activités et vous souhaite une agréable lecture.

Pascal DESAUTELS
Président du SIEM depuis 2008



UNE ANNÉE AU SIEM

Les faits marquants de l'année

2016

4 mars 2016

Assemblée Générale du SIEM

du 18 au 26 avril 2016

Réunions des 16 Commissions Locales d'Énergies (CLÉ)



du 21 au 23 juin 2016

Congrès national de la FNCCR*1 à TOURS (37)



4 juillet 2016

Présentation du CRAC*2 2015 du service public de la distribution d'électricité par ENEDIS



26 et 27 août 2016

Carrefour des élus de la Foire de Châlons-en-Champagne. Visite du Bus du CREDO*3

7 septembre 2016

Présentation du CRAC*2 2015 du service public de la distribution de gaz par GRDF



17 et 18 septembre 2016

Ouverture du Château du Marché pour les Journées Européennes du Patrimoine : 406 visiteurs

10 octobre 2016

Rencontre entre les Elus du SIEM, les Présidents des EPCI marnais et les élus du Conseil Départemental sur le transfert du projet de l'Aménagement Numérique du Territoire

13 octobre 2016

Attribution du marché Gaz en Groupement de commandes à Gaz de Bordeaux



30 décembre 2016

Attribution des marchés de maintenance et de travaux neufs de la compétence Éclairage Public



5 décembre 2016

Conférence Départementale instaurée par la loi NOMÉ*4 avec Monsieur le Préfet du Département, le SIEM et ENEDIS pour présenter le Programme Commun Départemental pour la Modernisation des Réseaux (PCDMR)

*1 FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

*2 CRAC : Compte-Rendu d'Activités du Concessionnaire

*3 CREDO : Cercle de Réflexion et d'Études sur le Développement de l'Optique

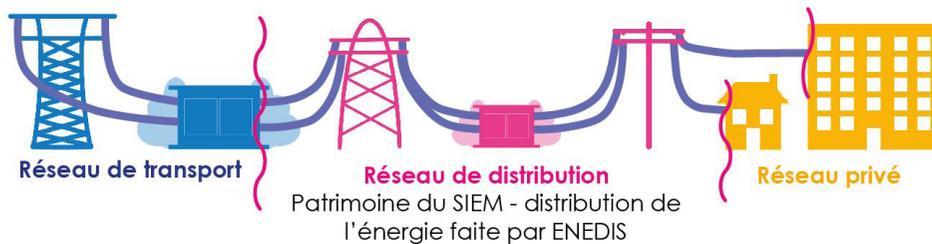
*4 Loi NOMÉ : Loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité

UNE ANNÉE AU SIEM

VOTRE Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne

Créé le 24 décembre 1948, le **SIEM est né de la volonté des communes** de se regrouper au sein d'une structure commune et performante pour défendre leurs intérêts face au Concessionnaire nouvellement unifié : EDF-GDF (créé en 1946 suite à la loi de nationalisation des entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz).

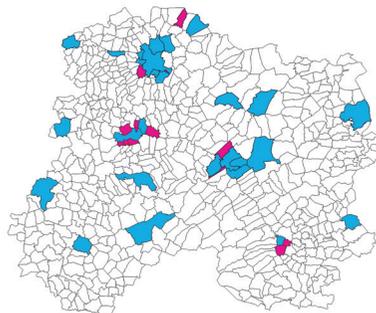
Par délégation des communes, le SIEM est le propriétaire du réseau électrique Basse et Haute Tension (BT et HTA). Son patrimoine commence aux postes source transformant l'électricité transportée par les lignes Très Haute Tension (THT) en un courant de 20 000 volts et se termine aux compteurs des abonnés.



Le SIEM, **autorité concédante**, a délégué sa mission de distribution publique d'électricité à ENEDIS (anciennement ERDF). Il utilise le patrimoine du SIEM pour acheminer l'électricité jusqu'aux abonnés. Ce dernier, appelé concessionnaire, doit distribuer une énergie de qualité aux abonnés, entretenir le réseau électrique et rendre compte de son activité au SIEM.

Le SIEM et ENEDIS partagent la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau conformément au Cahier des Charges de Concession (CCC) signé en 1993. Sauf exception, le SIEM intervient dans le milieu rural et ENEDIS en zone urbaine.

Suite à l'arrêté préfectoral établi le 30 septembre 2014 et portant à 39 le nombre de communes urbaines au sens de la distribution publique d'électricité, le SIEM et ENEDIS se sont mis d'accord et ont signé un avenant au CCC pour que les communes de BAZANCOURT et de BEZANNES, bien que rurales, relèvent du régime urbain pour la maîtrise des travaux.



- 27 communes urbaines au sens de l'INSEE (+ de 2 000 habitants)
- 14 communes rurales à statut urbain
- 576 communes rurales

Les actions de communication

Depuis quelques années, le SIEM s'ouvre davantage vers ses adhérents. Foires, newsletters, site internet, le syndicat se doit d'être présent au quotidien à vos côtés pour vous apporter les réponses à vos questions et un soutien dans vos démarches.

Les newsletters, les tweets, les documents du SIEM sont mis à jour régulièrement afin d'expliquer nos activités le plus simplement possible et de les présenter de façon plus pédagogique pour les « non initiés ».

Depuis 2014, le SIEM vous accueille lors des 2 journées du Carrefour des élus de la Foire de Châlons-en-Champagne. C'est l'occasion de partager un moment convivial sur notre stand mais aussi de vous faire participer à nos actions. En 2016, le bus du CREDO nous a fait l'honneur de leur visite pour vous démontrer les usages et le déploiement de la fibre optique.



Les membres du CREDO présentant la fibre optique à Monsieur LARCHER, Président du Sénat et à Monsieur SAVARY, Président du Conseil Départemental de la Marne



225

abonnés à la Newsletter

127

followers sur Twitter

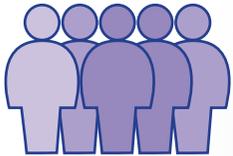
UNE ANNÉE AU SIEM

L'organisation syndicale



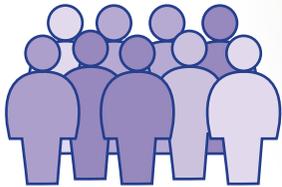
Le **Bureau Syndical** composé de **16 membres** dont :

- Le **Président du SIEM : Pascal DESAUTELS**
- 3 Vices-Présidents : Christophe CORBEAUX, Rachel PAILLARD, François MOURRA



Le **Comité Syndical** composé de **49 membres** élus dans chacune des 16 Commissions Locales d'Énergie en fonction de leur population dont :

- 16 membres siégeant au Bureau



686 délégués communaux représentant les 617 communes de la Marne et élus parmi leur Conseil Municipal ou Communautaire ou parmi les citoyens (jusqu'en 2016).

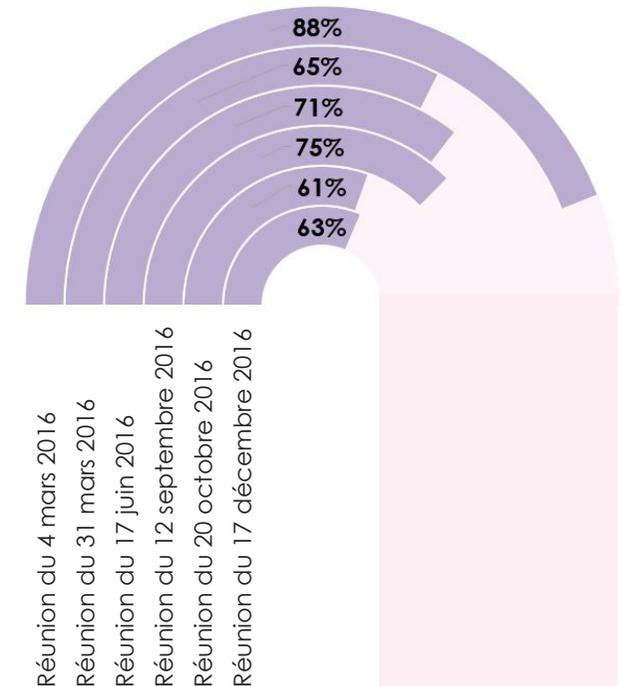
LES CHIFFRES 2016

4	6	80
Réunions du Bureau	Réunions du Comité	Délibérations prises

Les Commissions :

- Contrôle / Cahier des Charges : 3 membres
- Travaux : 4 membres
- Aménagement Numérique : 6 membres
- Budget : 4 membres
- Commission d'Appels d'Offres : 6 membres
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : 9 membres dont 3 du Comité
- Commission Consultative Paritaire de l'Énergie : 60 membres dont 30 membres du Comité.

Taux de membres présents lors des réunions de Comité Syndical



UNE ANNÉE AU SIEM

Les agents du Syndicat

Jean-Yves LACAUGIRAUD
Directeur du SIEM
Agent assermenté au Contrôle de Concession

PÔLE ÉTUDES & TRAVAUX

Techniciens :

Sylvain HAGRY
Sylvain KOKEL
Florence SEVESTRE

Assistantes :

Chantal FÉRRÉ
Véronique FISCHER
Sylvie MAS

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC & TRAVAUX

Techniciens :

Julien BATALLA
Guillaume ROBIN

Secrétaire :

Céline LECARPENTIER

Système d'Informations

Géographiques (SIG) :

Alison SOUDANT

PÔLE COMPTABILITÉ & RESSOURCES HUMAINES

Responsable :

Sophie FERNEZ

Lydie SERVAIS
Aurélie SOUCAT
Karine TOURNEUR

PÔLE CONTRÔLE DE CONCESSION

Marie-Ange DERVIN

PÔLE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Cécile KAZZIHA

PÔLE ACCUEIL SECRETARIAT DE DIRECTION

Cécile REDOIS

PÔLE COMMUNICATION, CCSPL & GROUPEMENTS D'ACHATS

Emeline LEGER

En 2016, le SIEM est composé de 19 agents dont 63 % sont issus de la filière administrative et 37 % de la filière technique.

Répartition des agents par tranche d'âges



Formation des agents

Moyenne globale
3,5 jours / agent

Services Techniques

6 agents
29 jours de formation

Autres Services

12 agents
35 jours de formation

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les Recettes

Chaque année, le SIEM perçoit les ressources nécessaires à son activité versées par :

- **ENEDIS** : les redevances de concession pour l'utilisation du réseau d'électricité, les participations aux programmes de travaux (article 8 du Cahier des Charges de Concession et la Part Couverte sur le Tarif pour les extensions de réseau) ;
- **GRDF** : la redevance pour le contrôle de concession versée uniquement pour les communes ayant transféré la compétence au syndicat ;
- **les fournisseurs d'électricité** : chacun reverse au SIEM la taxe collectée sur les consommations d'électricité de leurs clients habitant dans les communes marnaises de moins de 2 000 habitants ;
- **le FACÉ** : le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer subventionne certaines opérations de travaux éligibles.
- **les Collectivités et les particuliers** : ils participent au financement des opérations de travaux sur leur commune ou pour leur compte personnel (extension pour les particuliers).

Toutes ces recettes sont prioritairement réinvesties dans le financement des travaux sur le réseau électrique afin d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée aux abonnés marnais.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Taxe sur l'électricité	4 081 990,76 €	Subventions FACÉ*1	1 435 458,37 €
Redevances	4 907 893,29 €	Participations ENEDIS (Article 8 CCC*2 + PCT*3)	1 363 097,95 €
ENEDIS - Redevance de Fonctionnement (R1) 695 355,24 € ENEDIS - Redevance d'Investissement (R2) 4 197 798,05 € GRDF - Redevance de Fonctionnement (R1) 14 740,00 €		Participations des Collectivités et des Tiers	1 836 095,45 €
Autres recettes	86 195,19 €	Récupération de TVA	2 385 672,00 €
Excédent de Fonctionnement 2015	1 597 084,89 €	Autres recettes	74 995,86 €
TOTAL des recettes de Fonctionnement	10 673 164,13 €	TOTAL des recettes d'Investissement	7 095 319,63 €
TOTAL DES RECETTES		17 768 483,76 €	

Evolution des recettes sur 5 ans (depuis 2012)



LES CHIFFRES 2016

483	titres
17 768 483,76 €	perçus
1 590	mandats
15 401 591,85 €	mandatés

*1 CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides des Collectivités pour l'Électrification rurale

*2 CCC : Cahier des Charges de Concession

*3 PCT : Part Couverte par le Tarif

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

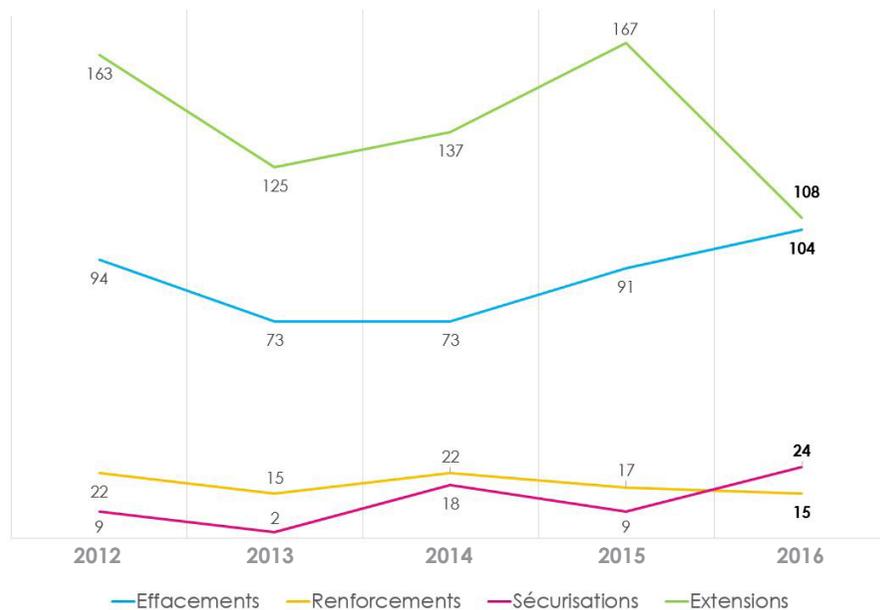
Les Dépenses

Le SIEM investit 77 % de ses recettes pour l'amélioration de son réseau de distribution et son accès à tous les demandeurs.

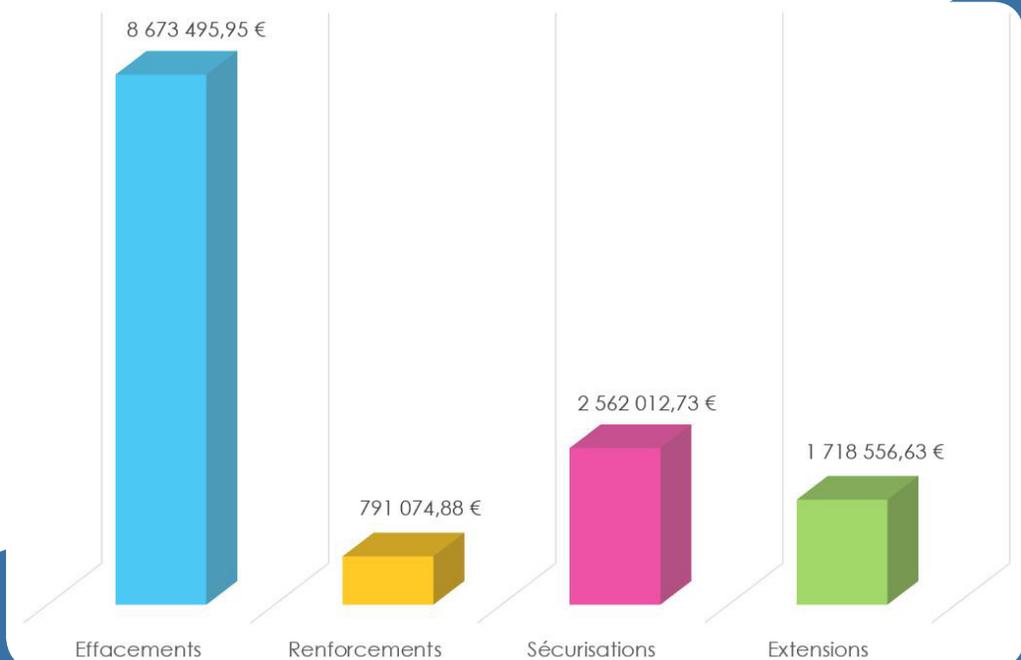
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Charges générales	261 143,40 €	Travaux sur le réseau	13 745 140,19 €
Charges de personnel	698 537,77 €	Autres Investissements	119 838,69 €
Autres charges	41 811,63 €	Autres (remboursements participations)	86 903,71 €
Subvention d'équilibre vers le budget EP	448 216,46 €		
TOTAL des dépenses de Fonctionnement	1 449 709,26 €	TOTAL des dépenses d'Investissement	13 951 882,59 €
TOTAL DES DÉPENSES		15 401 591,85 €	

251 opérations de travaux ont été terminées en 2016.

Evolution du nombre d'opérations de travaux depuis 2012



Volume de travaux en 2016



COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Les travaux

Depuis 1993, la politique syndicale s'est portée sur la mise en souterrain des réseaux BT et HTA afin de les sécuriser face aux aléas climatiques, de les moderniser et d'améliorer la qualité de l'énergie distribuée jusqu'aux abonnés. Voici quelques exemples de réalisations en 2016 :

Effacement en milieu rural MONTMORT LUCY « Rue de Pigny »

334 mètres de réseaux déposés

383 mètres de réseaux posés

Coût de l'opération : 45 058,82 € HT



AVANT



APRÈS

Effacement en milieu urbain FÈRE CHAMPENOISE « Rue Jean Jaurès »

392 mètres de réseaux déposés

682 mètres de réseaux posés

Coût de l'opération : 94 363,96 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ELECTRICITÉ



AVANT



APRÈS

Suppression de fils nus VADENAY « Grande Rue »

1 232 mètres de réseaux fils nus déposés
1 232 mètres de réseaux souterrain posés

Coût de l'opération : 246 706,76 € HT

Renforcement SAINT GERMAIN LA VILLE « Poste Marne »

494 mètres de réseaux déposés
494 mètres de réseaux posés
Coût de l'opération : 82 451,91 € HT



AVANT



APRÈS

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Données ENEDIS

Le Patrimoine de la Concession



Le réseau Haute Tension de type A (HTA) :

6 549 km de réseau dont :

- 3 215 km de réseau souterrain
- 24 km de réseau aérien torsadé
- 3 310 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau HTA :
49,1 %
+0,5 point par rapport à 2015



Le réseau Basse Tension (BT) :

4 821 km de réseau dont :

- 3 250 km de réseau souterrain
- 1 276 km de réseau aérien torsadé
- 294 km de réseau aérien nu

Taux d'enfouissement
du réseau BT :
67,4 %
+1 point par rapport à 2015

Les postes de transformation HTA/BT :

5 797 postes de transformation dont :

- 1 366 postes sur poteau (H61)
- 183 postes cabine haute
- 663 postes cabine basse
- 3 585 postes préfabriqués

Répartis de la façon suivante :

- 2 194 postes en zone urbaine
- 3 603 postes en zone rurale

Sur la concession marnaise, le déploiement du compteur communicant **LINKY** a démarré le 1^{er} décembre 2015.



LES CHIFFRES 2016

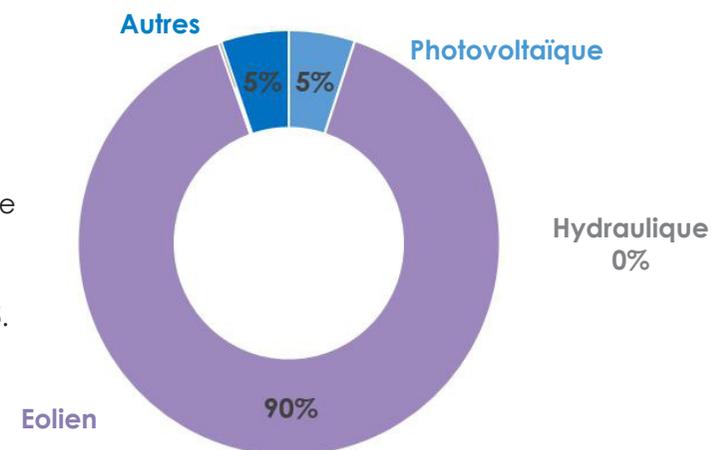
51 847	37 150	441	375
compteurs LINKY posés	compteurs ouverts aux services	comptes clients ouverts	comptes clients en attente d'ouverture (demandés)

Les Abonnés de la Concession

Les producteurs dits « clients en injection »

	Nombre de Producteurs		MWh installés	
	2015	2016	2015	2016
Photovoltaïque	2 445	2 470	41	42
Eolien	68	79	629	741
Hydraulique	11	12	2	2
Autres (Biomasse, Biogaz, Cogénérations)	12	15	40	43
Total	2 536	2 576	712	828

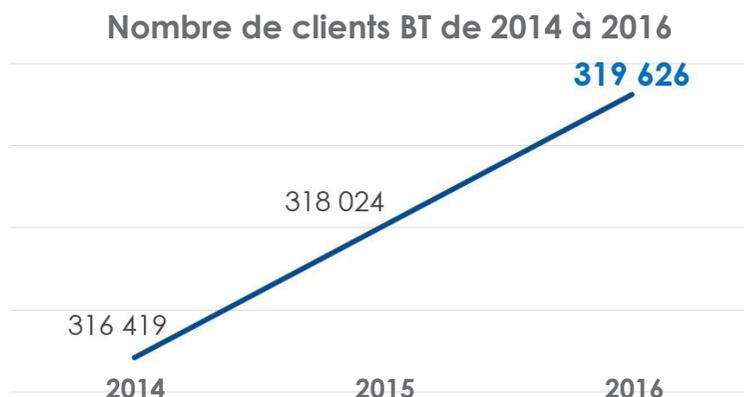
Part en % des puissances de production installées en 2016



En 2016, avec 40 producteurs supplémentaires (+ 1,5 %), la puissance installée passe de 712 MWh à 828 MWh soit une augmentation de **+16 %** par rapport à 2015.

Les usagers dits « clients en soutirage »

En 2016, la concession marnaise compte **319 626** abonnés ayant un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure à 250 kva. Soit une augmentation de **+ 0,5 %** du nombre de clients.



Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, les clients sont libres de choisir leur fournisseur d'énergie.

Pour les particuliers et les petits professionnels (puissance de compteur inférieure ou égale à 36 kva) deux offres cohabitent :

- le Tarif Réglementé de Vente (TRV) régulé par les pouvoirs publics et proposé uniquement par EDF sous la dénomination « Tarif Bleu »,
- les offres de marchés proposées par tous les fournisseurs y compris EDF.

Les professionnels (compteur d'une puissance comprise entre 36 et 250 kva), depuis le 1^{er} janvier 2016, ne peuvent souscrire qu'aux offres de marché (sauf exception).

	TRV	Offre de marché	Variation des contrats en offre de marché par rapport à 2015	TOTAL
Contrat d'une puissance inférieure ou égale à 36 kva	253 872	61 679	+ 20 %	315 551
Contrat d'une puissance supérieure à 36 kva	76	3 999	+ 71 %	4 075
TOTAL	253 948	65 678	+ 22 %	319 626
Part en %	79 %	21 %		100 %

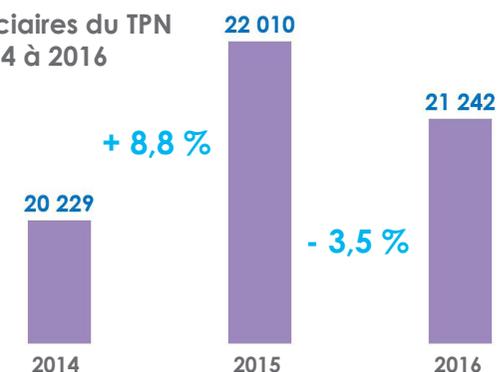
Précarité énergétique et concession

Dans le cadre du contrat de concession, EDF doit transmettre au SIEM les informations relatives à la fourniture des abonnés au **Tarif Réglementé de Vente (TRV)**, soit pour cette partie « précarité énergétique » les données relatives au **Tarif Bleu**.

Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

Les titulaires des contrats d'électricité bénéficiaires de l'Aide pour une Complémentaire Santé, de la Couverture Maladie Universelle ou ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 2 157 € / part sont attributaires du tarif social de l'électricité : le Tarif de Première Nécessité (TPN). Cette mesure permet une réduction annuelle d'environ 14 % de la facture TTC.

Bénéficiaires du TPN de 2014 à 2016



Malheureusement, ceux qui ne peuvent bénéficier du TPN et qui rencontrent des difficultés de paiement de leur facture d'électricité, n'ont pas d'autre issue que de se voir réduire leur puissance électrique ou couper leur alimentation électrique.

Nombre de coupures pour impayés	8 321
Nombre de réduction de puissance pour impayés	2 423

A partir du 1^{er} janvier 2018, les tarifs sociaux de l'énergie (électricité et gaz) vont disparaître au profit du chèque énergie valable pour les factures de tout type d'énergie.

La qualité et la continuité de fourniture

Dans le cadre de sa mission de service public de la distribution d'électricité, ENEDIS doit fournir une énergie de qualité à chaque abonné.

Le **décret qualité** du 24 décembre 2007 détermine ce qu'il est convenable de considérer comme une énergie de qualité :

- **la tenue de la tension** : chaque abonné ne doit pas avoir une variation de plus ou moins 10 % de la valeur nominale de la tension (230 volt) moyennée sur une durée de 10 minutes.
- **la continuité de fourniture** déterminée suivant un nombre et une durée cumulée annuelle de temps de coupure par abonné.

Le Critère B

Le critère B est l'indicateur pour mesurer la qualité de l'énergie et la continuité de fourniture. Il correspond au temps de coupure vu par un abonné.

Le critère B recense les coupures techniques intervenant sur le réseau du fait de l'homme ou non, mais aussi les incidents climatiques qui peuvent être :

- « normaux » : ce sont des incidents ordinaires qui peuvent arriver fréquemment dans l'année.
- « exceptionnels » : ces événements font l'objet d'une alerte orange émise par Météo France ou d'un décret « catastrophes naturelles ».

Depuis 2014, les années sont relativement stables. Toutefois, le Critère B augmente de **13 % en 2016**.

Le département de la Marne n'est pas dans une zone géographique où il y a beaucoup d'intempéries mettant en péril le réseau électrique. **De plus, le réseau BT est à 67,4 % enfouis et donc imperméable aux événements climatiques.**

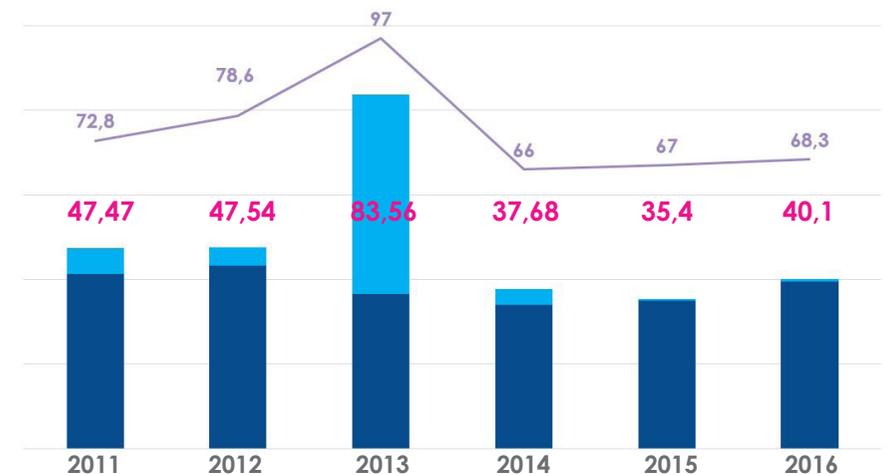
Les coupures

Le critère B prend en compte les coupures intervenues sur le réseau électrique BT et HTA. Il recense :

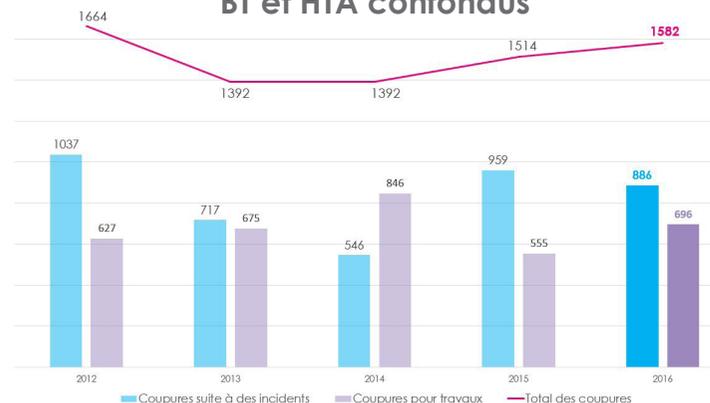
- les coupures pour travaux, du fait d'interventions techniques programmées ;
- les coupures pour incidents, bien évidemment non programmées (accidents, événements climatiques...).

En 2016, le nombre de coupures pour incidents baisse de 7 % tandis que le nombre de coupures pour travaux augmente de 25 %. A savoir que, dorénavant, les travaux d'élargissement se font hors tension.

Evolution du Critère B depuis 2011



Nombre de coupures sur les réseaux BT et HTA confondus



Coupure pour travaux réalisée à Vanault-les-Dames dans le cadre de la dépose du poste H61 (poste sur poteau) et mise en place d'un support d'arrêt.

La valeur de la Concession

La concession est composée d'un patrimoine électrique constitué notamment :

- des réseaux (canalisations BT et HTA) ;
- des postes de transformations ;
- des comptages (compteurs, matériel de comptages...) ;
- des branchements ;
- des transformateurs ;
- d'autres ouvrages (cellules, IACM,...).

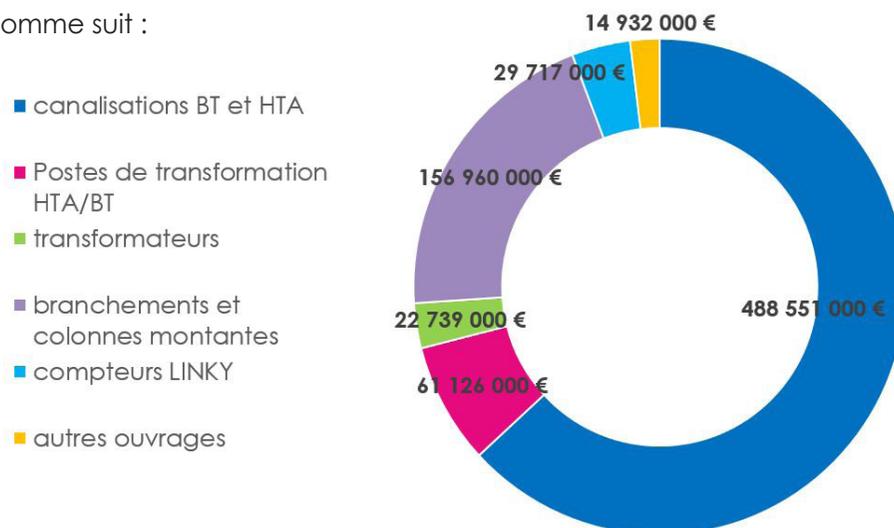
Ce patrimoine appartient au SIEM quel que soit le maître d'ouvrage des travaux : ENEDIS ou le SIEM.

Néanmoins, ces ouvrages sont enregistrés dans la comptabilité du concessionnaire pendant la durée du contrat de concession. ENEDIS a l'obligation d'enregistrer tous les mouvements (déposes, renouvellements et poses) affectant ces inventaires.

En 2016, la valeur de la concession s'élève à 774 025 k€.

Valeur brute au 01/01/2016 pro forma	Mise en concession en 2016	Retrait de la concession en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2016
739 148 k €	42 186 k €	- 7 309 k €	774 025 k €

Elle se répartie comme suit :



Les investissements d'ENEDIS et du SIEM

Ceux-ci sont de deux formes : les investissements réalisés et les investissements mis en concession dans l'année.

Les investissements réalisés en 2016 (investissements d'ENEDIS et du SIEM, chiffres issus du Compte-Rendu annuel d'Activités du Concessionnaire) :

k€	ENEDIS	SIEM
Raccordement des consommateurs et producteurs*	16 949	1 719
Investissements pour amélioration du patrimoine	14 831	12 026
Total en k€	31 780	13 745

* Les participations des bénéficiaires des travaux sont incluses dans les montants

Les investissements mis en concession en 2016 et enregistrés dans le patrimoine concédé :

Financement ENEDIS	Financement SIEM	TOTAL
28 592 k€	13 594 k€	42 186 k€

Les écarts entre les montants investis et mis en concession ont plusieurs explications :

- les travaux réalisés par ENEDIS et le SIEM sont comptabilisés annuellement tandis que les travaux mis en concession comportent des régularisations des années passées.
- Les investissements du SIEM correspondent aux coûts réels des travaux alors que, dans les fichiers d'ENEDIS, ces travaux « SIEM » sont valorisés à l'aide d'un barème national.

COMPÉTENCE GAZ

La compétence

Les activités économiques du gaz naturel

La chaîne gazière compte 3 activités principales : la production, l'acheminement et la commercialisation.



La production :

- Exploration
- Extraction
- Exportation

Le gaz naturel extrait des gisements est transporté par voie maritime (méthanier) ou terrestre (gazoduc).

L'acheminement par les gestionnaires de réseau

Le réseau de transport amène le gaz naturel à haute pression à l'entrée des communes.
Le réseau de distribution achemine le gaz des réseaux de transport aux clients finals. Les distributeurs sont aussi en charge du comptage des consommations.

La commercialisation par les fournisseurs

Les fournisseurs contractualisent avec les consommateurs.
Ils achètent du gaz aux producteurs.

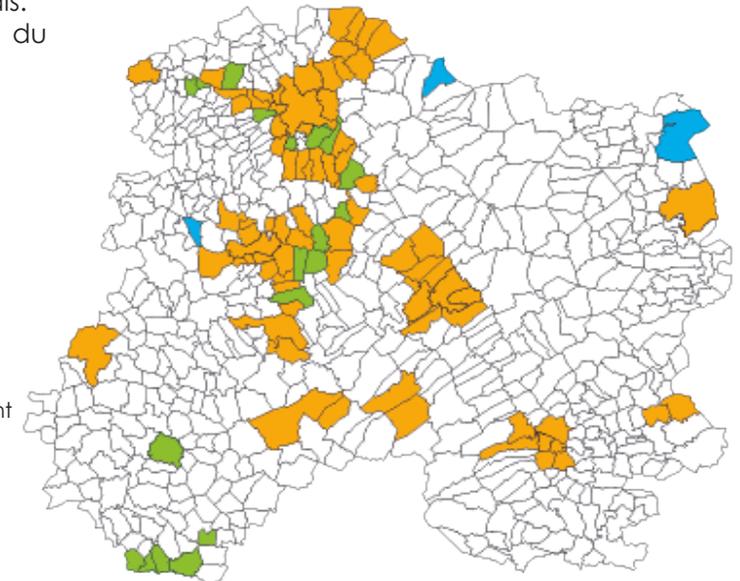
La distribution publique de gaz

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est un service public communal délégué à des entreprises privées ou publiques. Le SIEM est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire des 22 communes marnaises lui ayant transféré leur compétence.

GRDF est le concessionnaire sur les 20 communes desservies en gaz et ayant transféré leur compétence au SIEM ainsi que sur les 79 autres communes du département.



-  Communes desservies en gaz naturel
-  Communes desservies en gaz naturel et ayant transféré leur compétence au SIEM
-  Communes non desservies en gaz naturel mais ayant transféré leur compétence au SIEM



Les chiffres clés de la concession SIEM au 31 décembre 2016

2015	2016
4 893 clients	4 900 clients
162 876 m de réseau	163 456 m de réseau
135 468 MWh de gaz acheminés	153 439 MWh de gaz acheminés
1 590 396 € de recettes d'acheminement	1 792 430 € de recettes d'acheminement

Le réseau de distribution de gaz naturel : un réseau sensible

Les canalisations de distribution publique de gaz sont soumises à un contrôle et une surveillance minutieuse au quotidien par les équipes GRDF. Le réseau gaz est un réseau sensible et dangereux. Son emplacement et son état sont rigoureusement encadrés et surveillés. GRDF doit anticiper les risques de dommages et d'incidents et garantir la sécurité des personnes et des biens.

GRDF investit sur le territoire national plus d'un million d'euros dans la sécurité du réseau :

- moderniser le réseau (50 %)
- assurer la maintenance et le dépannage des clients (25 %)
- surveiller le réseau et former les professionnels à ses spécificités (25 %)

En 2016, sur la concession SIEM, GRDF a relevé :

101	appels urgence gaz
52	incidents
25	clients coupés
5	clients évacués



Le gaz naturel n'a pas d'odeur.

Son odorisation a été conçue pour faciliter la détection rapide de fuite de gaz.

Les équipes de GRDF sont prêtes à intervenir
7 jours / 7
24 heures / 24

au **0800 47 33 33**.



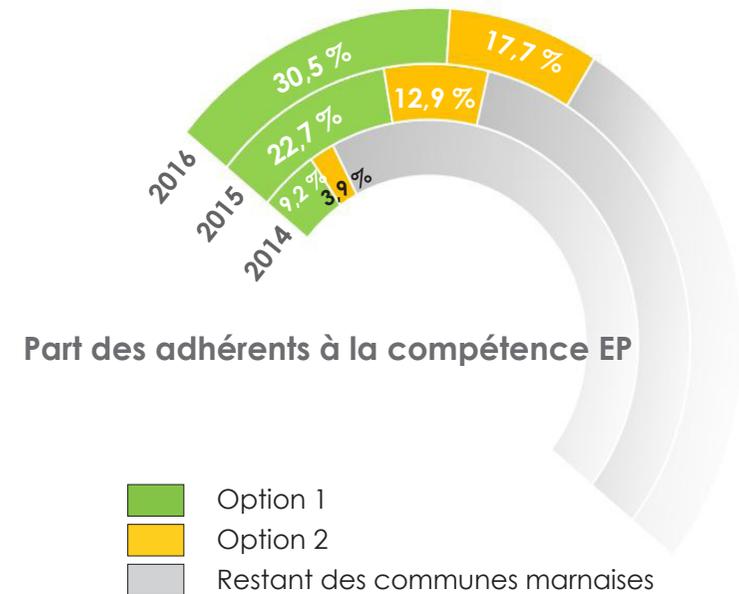
COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les adhésions à la compétence

Depuis le 1er janvier 2014, le Syndicat propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public le transfert de cette compétence avec différentes options.

Nombre d'adhérents aux options	2016	2015	2014
Option 1 : <ul style="list-style-type: none"> • entretien du réseau d'éclairage public • participation financière du SIEM à hauteur de 25% sur les travaux neufs • réponses aux DT-DICT • accès au SIG (Système d'Informations Géographiques) 	188	141	57
Option 2 : <ul style="list-style-type: none"> • participation financière du SIEM à hauteur de 25% des travaux neufs 	96*	80	24

* dont une Communauté de Communes de 14 communes



Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Cotisations des membres	486 953,61 €	Maintenance des installations	416 873,37 €
Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	448 216,46 €		
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Participations des Collectivités aux travaux	1 738 191,97 €	Travaux sur le réseau EP	2 141 781,86 €
TOTAL des recettes	2 673 362,04 €	TOTAL des dépenses	2 558 655,23 €

LES CHIFFRES 2016

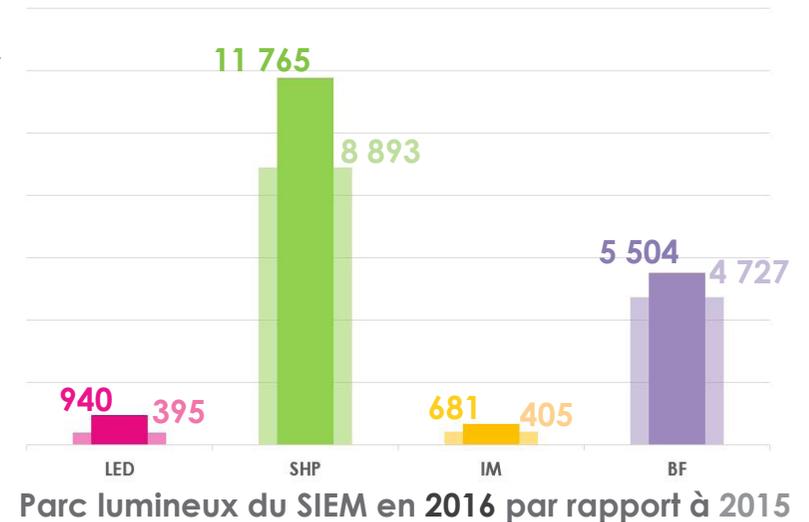
210	mandats
2 558 655,23 €	mandatés
333	titres
2 673 362,04 €	perçu

COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

La maintenance

En 2016, le SIEM gère un parc de **18 890 points lumineux** répartis sur les 188 communes ayant transféré la compétence EP option 1.

Type de points lumineux	2016	part en %	part en % en 2015
Ballon Fluo (BF)	5 504	29,14 %	32,78 %
Sodium Haute Pression (SHP)	11 765	62,28 %	61,67 %
Iodure Métallique (IM)	681	3,61 %	2,81 %
LED	940	4,98 %	2,74 %



7 entreprises interviennent pour le compte du SIEM sur les 188 communes adhérentes :

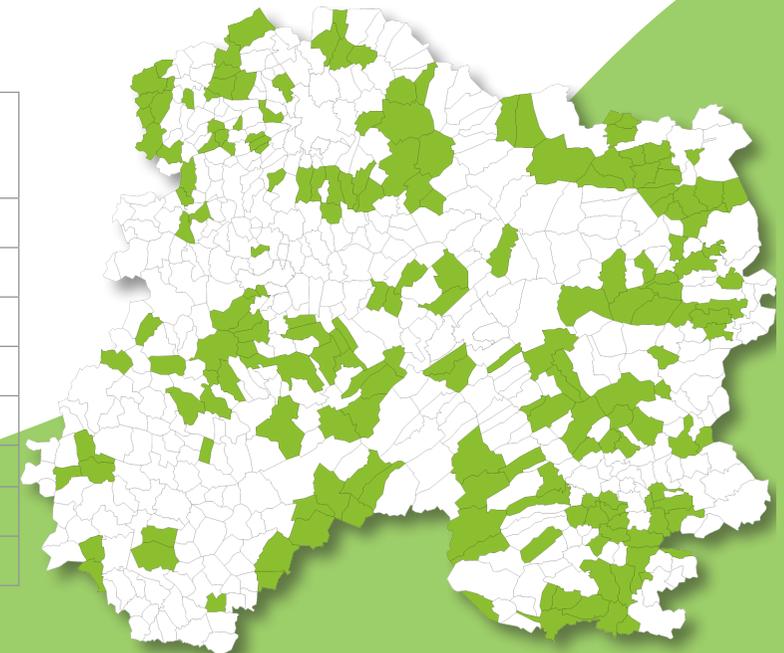
- soit dans le cadre d'une maintenance curative : remplacement des ampoules ;
- soit dans le cadre de pannes : problème sur un lampadaire, secteur dans le « noir »...

En 2016, les entreprises ont réalisé **801 dépannages**.

Un peu plus de **4 interventions** par commune / an

Entreprise	Interventions réalisées en 2016	Nombre de communes dans les lots	Nombre d'interventions par communes*
DRTP	345	20	17
INEO	145	26	5
SPIE	127	35	3
CEGELEC	58	49	1
SOMELEC	12	19	0
VIGILEC	110	31	3
GTIE	4	8	0
Total	801	188	4

Carte des communes ayant choisi l'option 1



* Ratio arrondi à l'entier inférieur

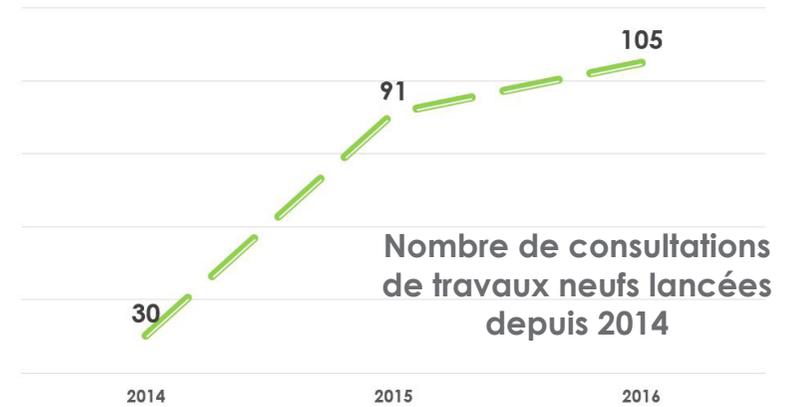
COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux neufs

En 2016, le SIEM a lancé **105 opérations** de travaux neufs.

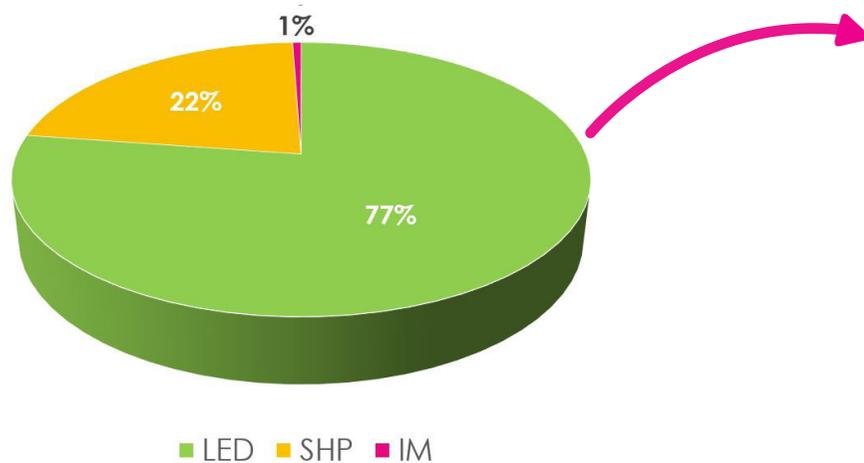
Ces travaux ont été réalisés dans le cadre :

- d'une opération conjointement d'effacement ou de renforcement de réseau
- d'une opération de rénovation du réseau d'éclairage public
- d'une opération de création d'un réseau d'éclairage public



Ces opérations de travaux neufs ont permis de poser **1 243 luminaires** soit une augmentation de **+ 7 % par rapport à 2015**.

Type de luminaires posés en 2016 en %

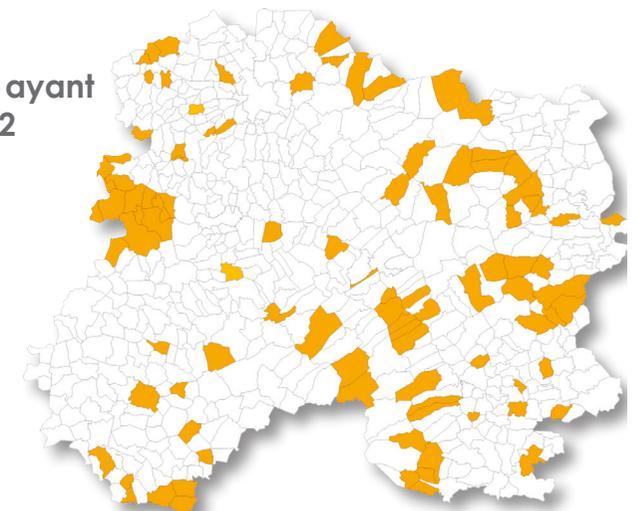


Type de luminaire	Nombre de luminaires posés
LED	961
SHP	275
IM	7
TOTAL	1 243

Depuis 2014, le SIEM a posé **3 711 points lumineux**.

Type de luminaire	Nombre de luminaires posés	Part en %
LED	2 562	69 %
SHP	1 110	30 %
IM	39	1 %

Carte des communes ayant choisies l'option 2



COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Les bénéfices d'une rénovation des luminaires



AVANT

Type de luminaire	Puissance luminaire	Puissance appareillage	Nombre	puissance installée
Ballon Fluo	125 w	18,75 w	3	341,25 w
puissance consommée	Durée (heure)	consommation annuelle	Coût moyen du kwh TTC	Coût annuel
341.25 w	4 350	1 876 kwh	0,15 €	281,40 €



APRÈS

Type de luminaire	Puissance luminaire	Puissance appareillage	Nombre	puissance installée
LED	63 w	-	7	441 w
puissance consommée*	Durée (heure)	consommation annuelle	Coût moyen du kwh TTC	Coût annuel
330,75 w	4 350	1 439 kwh	0,15 €	215,85 €

* Abaissement de puissance de 50% de 23h à 5h

Cet exemple montre qu'il est possible d'apporter un meilleur éclairage (passage de 3 à 7 luminaires sans zone « noire ») tout en faisant des économies de fonctionnement (- 70 € / an soit - 10 € de consommation par an et par luminaire installé).

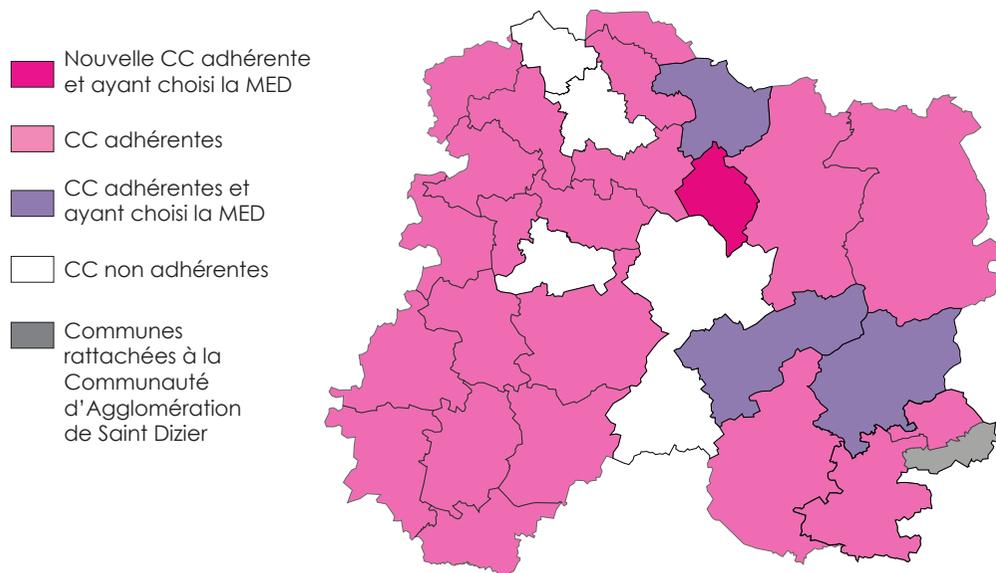
La technologie LED, moins « gourmande » en énergie, couplée à un abaissement de puissance aux heures où il y a moins de passage permettent des économies facilement réalisables pour les communes.



COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Les adhésions à la compétence

Au 1^{er} janvier 2016, 25 Communautés de Communes adhèrent à la compétence Aménagement Numérique. Par rapport à 2015, la Communauté de Communes de la Région de Mourmelon a décidé de rejoindre les 24 autres Communautés de Communes ayant déjà transféré la compétence.



Chacune de ces 25 Communautés de Communes se sont positionnées sur le déploiement du Très Haut Débit sur leur territoire.

Parmi elles, 4 ont souhaité, dans un premier temps, une Montée en Débit (MED) car bon nombre des communes avaient des problèmes de connexion internet à résoudre rapidement. Il s'agit des intercommunalités suivantes :

- Côtes de Champagne et Saulx ;
- de la Moivre à la Coole ;
- de la Région de Mourmelon ;
- des Rives de la Suipe.

Les 21 autres EPCI ont opté pour le déploiement, sans étape intermédiaire, de la Fibre Optique (FTTH : Fiber to the home : Fibre jusqu'à l'abonné) sur leur territoire.

Les moyens financiers

Recettes de Fonctionnement		Dépenses de Fonctionnement	
Participations des EPCI aux frais de fonctionnement de la compétence	218 144,00 €	Charges diverses (générales, de personnel...)	216 091,90 €
Recettes d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
Participations des co-financeurs au projet FTTH Nord Rémois	804 029,91 €	Etudes	144 492,74 €
		Travaux	604 104,08 €
Total des Recettes	1 022 173,91 €	Total des Dépenses	964 688,72 €

LES CHIFFRES 2016

165	mandats
964 688,72 €	mandatés
35	titres
1 022 173,91 €	perçu

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Les travaux de Montée en Débit (MED)

En attendant le Très Haut Débit, certaines intercommunalités ont opté pour une solution technique intermédiaire améliorant la qualité du débit ADSL. Il s'agit de la Montée en Débit (MED).

Le projet de MED sur le département piloté par le SIEM apportera une importante amélioration des débits ADSL dans les 80 communes constituant :

- l'ancien territoire de la **Communauté de Communes Côtes de Champagne et Saulx** (aujourd'hui Côtes de Champagne et Val de Saulx) ;
- la **Communauté de Communes de la Moivre à la Coole** ;
- l'ancienne **Communauté de Communes de la Région de Mourmelon**, rattachée au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- l'ancien territoire de la **Communauté de Communes des Rives de la Suippe** fusionnée avec 7 autres intercommunalités pour former la Communauté Urbaine du Grand Reims le 1^{er} janvier 2017.

Pour la réalisation de ces travaux, un marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance a été lancé en octobre 2016. Le groupement d'entreprises SOBECA-SOMELEC-FM PROJET a été retenu. La notification de ce marché a été faite à l'automne 2016 et les premiers ordres de service ont été émis en décembre.

Les travaux liés à ce marché devraient s'étendre de 12 à 14 mois pour une mise en service commerciale, au plus tard, en juin 2018.

La desserte du Nord Rémois

La desserte en Fibre Optique du Nord Rémois permettant d'apporter du Très Haut Débit (THD) sur la ZAC Witry-Caurel, au pôle de compétitivité Pomacle-Bazancourt et au Bio-economy park s'est terminée en 2016.

Le réseau construit, propriété du SIEM, est exploité par l'entreprise SCEE.

Des premiers contacts prometteurs ont été pris avec les fournisseurs d'accès présents sur la boucle JUPITER (réseau THD développé par Reims Métropole) pour desservir des entreprises situées sur les différents sites industriels.



Armoires FTTO implantées sur le Bio-economy Park, le Pôle de compétitivité Pomacle-Bazancourt, la ZAC Witry-Caurel.

Chronologie de la compétence

2013

A la demande du Conseil Départemental, le Comité Syndical du SIEM accepte de devenir la structure porteuse de l'Aménagement Numérique et pilotera le projet de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire marnais.

2014

Concertation avec les intercommunalités marnaises afin de définir un projet cohérent sur leur territoire. L'enjeu était de fixer des objectifs à long terme pour le Très Haut Débit tout en traitant à court terme les besoins actuels des communes encore mal desservies par le Haut Débit.

2015

Finalisation du projet départemental et présentation devant le Comité de Concertation « France Très Haut Débit ». L'étude de ce dossier est décisif pour l'attribution du financement.

En marge du projet départemental, le SIEM réalise la desserte en fibre optique du Nord Rémois.



1^{er} janvier 2016 : Création de la Région GRAND-EST

2016

Après concertation, le Comité Syndical et le Conseil Départemental décident de transmettre le projet départemental de déploiement de la fibre optique à la Région Grand-Est.

Dès lors, la Région devient l'interlocuteur des intercommunalités marnaises. En décembre 2016, elle lance la procédure de Délégation de Service Public sur les 7 départements concernés.

En parallèle, le SIEM accompagne 4 intercommunalités sur les projets de Montée en Débit sur leur territoire comme elles l'avaient souhaité.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les réponses aux DT-DICT

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, aériens et subaquatiques entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, le SIEM propose aux Collectivités gestionnaires de leur réseau d'éclairage public de répondre à leur place aux Demandes de Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Ce service a été mis en place au 1^{er} janvier 2014 conjointement à la compétence Éclairage Public.

LES CHIFFRES 2016

44	188	248	4 754	21
adhérents au service DT-DICT uniquement (représentant 60 communes)	adhérents à la compétence Éclairage Public option 1	communes sur lesquelles le SIEM répond aux DT-DICT	DT-DICT traitées en 2016 sur 242 communes	DT-DICT traitées par jour travaillé

Le temps accordé par les agents du SIEM aux réponses aux DT-DICT correspond à **un équivalent temps plein**.

Les réponses aux DT-DICT sont incluses gratuitement dans l'option 1 de la compétence éclairage public. Indépendamment, chaque collectivité qui gère son réseau d'éclairage public peut établir une convention avec le SIEM et lui confier ce service moyennant une cotisation annuelle.

Pour en savoir plus : www.siem51.fr - Onglet Compétences & Services

Les Groupements d'achats

Suite à l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, le SIEM a mis en place deux groupements d'achats pour la fourniture en gaz et en électricité des membres souhaitant y participer.

Groupement GAZ

Fournisseur retenu : ENGIE

Période de fourniture : 1^{er} janvier 2015 - 31 décembre 2016 (MS1*)

Bilan en chiffres des 2 années de fourniture

54	256	29 737
membres	sites	GWh consommés

2016 marque ainsi la fin de la première période de fourniture.

Fin septembre 2016, les titulaires de l'accord-cadre ont été remis en concurrence pour sélectionner le nouveau fournisseur du groupement pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Gaz de Bordeaux a rendu la meilleure offre de prix, il sera donc le nouveau fournisseur de gaz des membres du Groupement à compter du 01/01/2017.

Groupement ÉLECTRICITÉ

Fournisseur retenu :

- sites d'une puissance supérieure à 36 kva : ENGIE
- sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kva : Direct Energie

Période de fourniture : 1^{er} décembre 2015 - 31 décembre 2017 (MS1*)

Bilan en chiffres de la première année de fourniture

184	2 531	160	38,7
membres	sites < à 36 kva	sites > à 36 kva	GWh consommés

En 2017, les titulaires de l'accord-cadre seront consultés pour obtenir les prix du 2^{ème} marché subséquent allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)



Le SIEM simplifie vos démarches de demandes de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) en mettant à disposition, sur son site internet, une plateforme de valorisation des CEE.

Les CEE bonifient financièrement les travaux de rénovation énergétique réalisés par les organismes publics (Collectivités, EPCI, Office Public d'Habitat, Direction de l'Etat...). Les demandes doivent être impérativement déposées **AVANT** la signature de devis ou bons de commande.

Ces démarches d'obtention des CEE existent également pour les particuliers et les entreprises. Plus de renseignements sur www.certificat-economies-energie.com

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL du SIEM a pour vocation :

- d'échanger sur les problèmes que peuvent rencontrer les consommateurs avec les fournisseurs et les distributeurs d'énergie ;
- d'informer les consommateurs sur les différentes dispositions réglementaires ;
- d'éclaircir certains aspects techniques comme la différence entre fournisseur et distributeur, la composition des factures...



Réunie en novembre 2016, les membres de la CCSPL ont pu rencontrer Monsieur Christian SOULETIE du Médiateur national de l'énergie (MNE) venu présenter les actions de sa structure et la plateforme en ligne de gestion des litiges (SOLLEN).

Ces échanges ont permis de mieux appréhender les champs d'intervention du MNE, de comprendre plus en détail le système énergétique auquel les membres sont confrontés.

Les discussions se sont ensuite portées sur les actions du syndicat et les événements importants des années à venir tels que le renouvellement du contrat de concession ou encore la pose du nouveau compteur communicant LINKY.

Pour rappel, créée en 2013, la CCSPL est composée de 3 membres du Comité Syndical et 6 membres d'associations de consommateurs, familiales et de Chambres Consulaires.



www.energie-info.fr

www.energie-mediateur.fr

0 800 112 212 Service & appel gratuits



LES CHIFFRES 2016 DES CEE

14	31 026
projets déposés	MWh estimés économisés

La Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE)

Créée fin 2015, la CCPE du SIEM regroupe 30 représentants du syndicat (membres du Comité Syndical) et 1 représentant de chaque EPCI marnais (ne faisant pas parti du Comité Syndical) soit un total de 60 membres.

Cette commission a pour objectif de :

- coordonner les actions dans le domaine énergétique ;
- mettre en cohérence les politiques d'investissement ;
- faciliter les échanges de données ;
- aider les EPCI dans l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Dans un contexte de réorganisation des intercommunalités marnaises, la CCPE n'a pas été réunie en 2016. Les échanges et projets, qui auraient eu lieu au sein de cette commission, auraient été revus l'année suivante.

Réduites de moitié, les intercommunalités sont passées de 30 à 15 au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, la composition de la CCPE a suivi le même cours :

- 15 membres du Comité Syndical du SIEM
- 15 membres représentants chacun un EPCI marnais

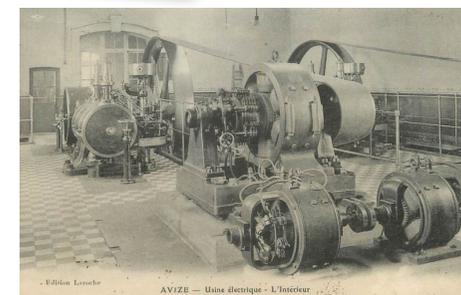
La commission se réunira en 2017 avec ces nouveaux membres.

LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MARNAIS DURANT LA GRANDE GUERRE - PARTIE 3

Avize, bourg de plus de 2 000 habitants du vignoble de la Côte des Blancs est, durant la période 1914-1918, une ville d'arrière front. Elle accueille le Quartier Général du groupe des armées du centre d'octobre 1915 à fin avril 1916, puis le Quartier Général du groupe des armées du nord de novembre 1917 à fin mai 1918. Grâce à son réseau ferré, de nombreux trains militaires circulent et traversent le bas du village.

Avize dispose de sa propre station électrique qui alimente en éclairage les rues de la commune et des habitations.

A partir du 15 janvier 1917, c'est l'usine électrique d'Epernay qui fournira l'électricité à tout le village.



Le 4 juin 1918, peu après minuit, un train de ravitaillement à destination de Oiry vient percuter un autre train déjà arrivé en gare d'Avize.

Sous la violence du choc, un wagon transportant des charges lourdes explose et met à feu un deuxième wagon contenant des bidons d'essence. Tout le quartier de la gare s'enflamme. La voie de chemin de fer est détruite sur près de 30 mètres. La salle des machines et l'usine électrique sont également détruites. Des vitres sont pulvérisées à plusieurs kilomètres à la ronde comme à Oger, Grauves, Cramant et Le Mesnil-sur-Oger.

Cette catastrophe a fait 17 morts : des civils, des employés du chemin de fer mais également des militaires et des réfugiés.



La gare avant et après l'accident du 4 juin 1918

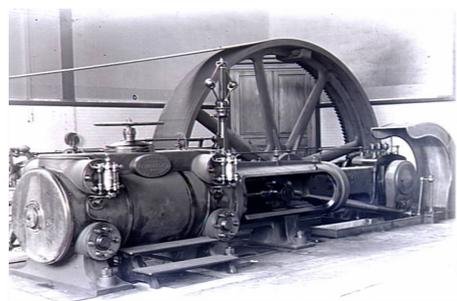
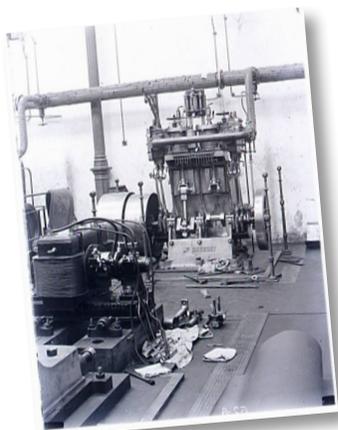
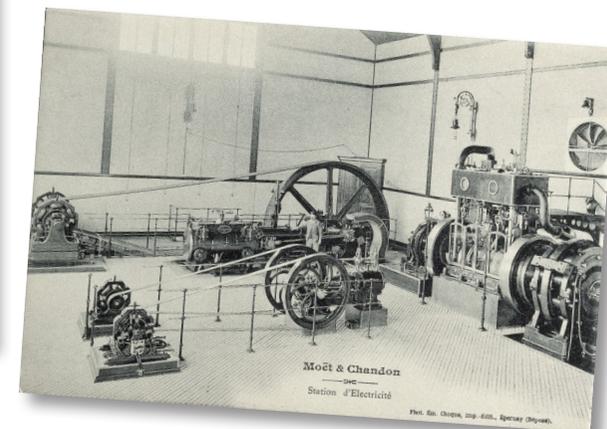
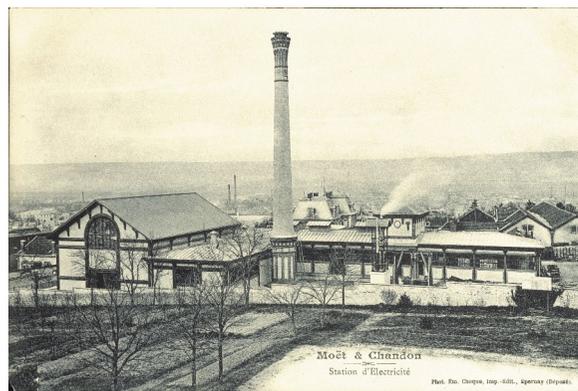


LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MARNAIS DURANT LA GRANDE GUERRE - PARTIE 3

Epernay est occupée par les allemands dès le 4 septembre 1914. A partir du 19 septembre 1914, le front se fixe à 30 km au nord d'Epernay. Ville d'arrière front, elle joue un rôle important de 1915 à 1918. Son emplacement géographique ouvre la voie sur Reims et la vallée de la Seine. Durant le conflit, elle fût bombardée à de nombreuses reprises.

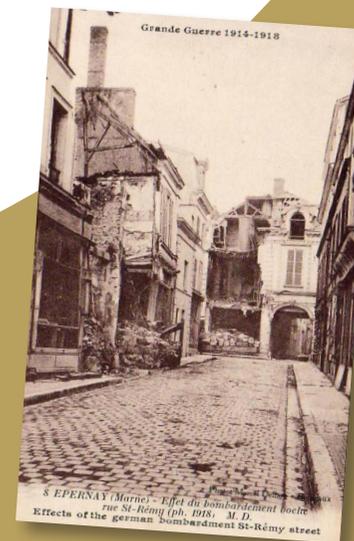
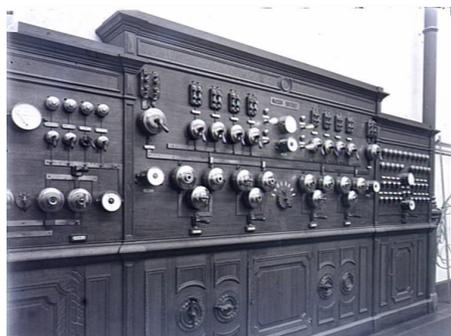
En 1889, la Maison Moët & Chandon est l'une des premières Maisons de Champagne à posséder une station électrique autonome produisant l'énergie nécessaire pour éclairer les caves et actionner les machines utiles à la production du Champagne.

Les 15 km de galeries et de caves sont ainsi éclairées toute la journée grâce à des lampes mobiles. Les voies de circulation sont éclairées par des lampes fixes. En plus de l'éclairage, l'entreprise s'équipe d'appareillages électriques pour les monte-charges, les pompes à eau, les systèmes de remuage...



équipements électriques : machines, dynamo, tableau électrique.

Pendant la Grande Guerre, l'usine électrique continue de fonctionner jusqu'en 1917. Le charbon, largement utilisé pour les besoins de la guerre, manque et il est alors difficile de se ravitailler. D'ailleurs, elle cessera de produire à cette époque. Après la guerre, la Maison Moët & Chandon n'utilisera plus sa propre station électrique. Le site sera raccordé au réseau de distribution de la compagnie électrique d'Epernay en 1919.





Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

2 place de la Libération - BP 352
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel : 03.26.64.13.22
Fax : 03.26.64.95.68
mail : siem@siem51.fr

www.siem51.fr

Directeur de la Publication : Pascal DESAUTELS, Président.
Numéro 17 : septembre 2017